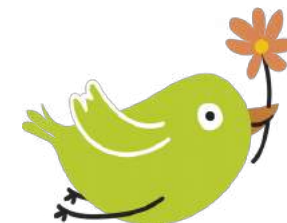


Agir pour la qualité de l'air



Comité de pilotage
Plan de Prévention de l'Atmosphère
3 novembre 2020

Qualité de l'Air
On respire!



toulouse
métropole

en grand !

La Zone à Faible Émission Mobilité

1

**Le pacte
d'engagement**



toulouse
métropole

en grand !

Les engagements réciproques

Un pacte ZFE signé en octobre 2018 avec des engagements réciproques



- Déployer ou renforcer une première ZFEm d'ici fin 2020, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et en tenant compte des spécificités du territoire et des besoins locaux,
- Évaluer périodiquement l'intérêt d'adapter la ZFEm et notamment la typologie des véhicules impactés pour en accroître l'efficacité.

- Apporter son soutien au déploiement de la ZFEm et faciliter les mesures réglementaires pour un fonctionnement efficace,
- Mettre en place des systèmes de tarification de congestion, la possibilité de dédier des voies de circulation aux transports ou en covoiturage.

Un engagement repris fin 2019 dans la loi d'orientation des mobilités, en tant qu'obligation pour les métropoles

La Zone à Faible Émission Mobilité

2

Rappel des études engagées



toulouse
métropole

en grand !

1. L'étude de la ZFE-m

Toulouse Métropole porte les études préalables à la mise en œuvre de la ZFE-m, en étroite collaboration avec ses partenaires locaux compétents en matière de qualité de l'air et de mobilité : **Auat, Atmo Occitanie et Tisséo collectivités**.

Ces études comprennent **deux types de modélisations**, qui ont permis de **tester différentes hypothèses** en vue du choix du dispositif, et qui permettront d'en **évaluer les impacts** :



- **La modélisation trafic (Auat)** évalue les impacts des restrictions sur la circulation et les éventuels reports de trafic en tenant compte des grands projets d'infrastructures routières ou de transports prévus d'ici 2030.

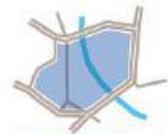


- **La modélisation Air (Atmo Occitanie)** permet d'estimer, à partir des données trafic et de la composition du parc roulant :

- les émissions de polluants atmosphériques (Nox, PM 10 et 2,5) évitées,
- l'évolution des concentrations en polluants,
- l'impact sur la population.

1. L'étude de la ZFE-m

Cette étude a permis de travailler les 3 variables qui constituent une ZFEm :



1 périmètre

Le périmètre : une zone dans laquelle s'appliquent les restrictions de circulation



1 temporalité

Temporalité / périodicité : elle définit quand s'appliquent les restrictions de circulation (en permanence ou à certaines périodes de la journée, de la semaine,...)



des cibles



Les cibles : elles comprennent les catégories de véhicules concernés en fonction de leur usage (poids lourds, utilitaires, véhicules légers, 2 roues,...) et de leur classification Crit'Air)

2. La concertation volontaire amont

Consciente de l'impact sur les pratiques individuelles et la sensibilité en terme d'acceptabilité que peut engendrer la mise en place d'une Zone à Faible Émission sur son territoire, la métropole a décidé **d'associer la population très en amont** de la concertation réglementaire obligatoire nécessaire à son instauration.

Cette concertation volontaire a débuté **le 21 mars 2019** et s'est poursuivie jusqu'au **9 juillet 2019**.

Le dispositif déployé :



6 réunions bilatérales
avec les grands acteurs
économiques du territoire



3 débats nacelles
dans l'espace public



2 réunions publiques
avec ateliers de travail



la participation à un
événementiel d'envergure
« **Toulouse + Verte** »



L'animation d'une
plateforme de **concertation**
digitale



Un **groupe de réflexion**
réuni à 3 reprises



Information dans les
14 commissions de quartiers
de Toulouse

Au total, plus 1 600 personnes sollicitées

La Zone à Faible Émission Mobilité

3

La future ZFE-m



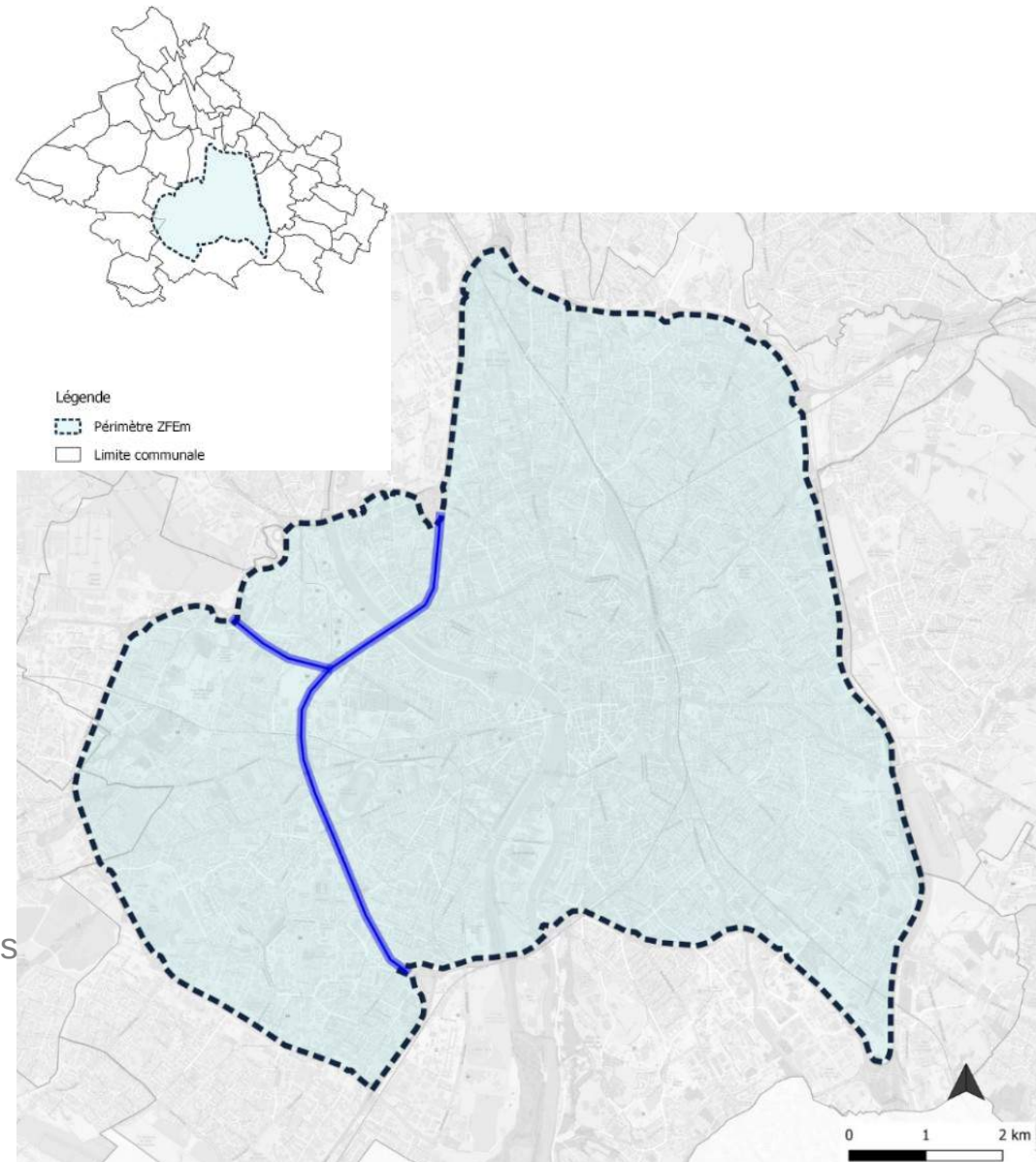
toulouse
métropole

en grand !

1. Le périmètre de la ZFE

Le périmètre :

- 72 km²,
 - 420 000 habitants
 - 225 000 emplois,
 - Il est délimité par :
 - le périphérique à l'Est, au Sud et au Nord ;
 - la Rocade Arc-en-Ciel et le Fil d'Ariane (RD901/A621) à l'Ouest.
 - Particularité : une partie du périphérique Ouest et une partie de la route d'Auch (A624) sont incluses dans la ZFE.
- Ces voies ne sont donc plus accessibles aux véhicules circulant à l'intérieur de la ZFE.

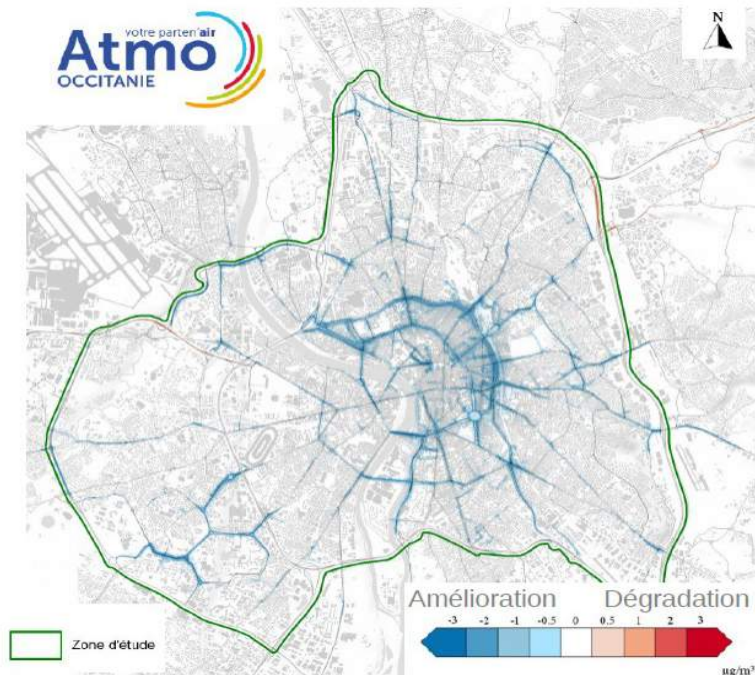


1. Le périmètre de la ZFE

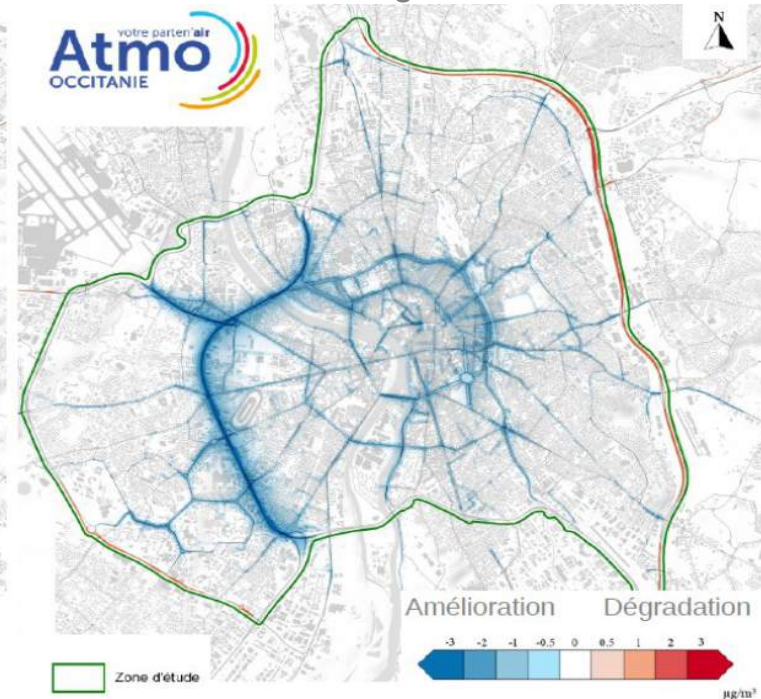
L'intégration de la rocade Ouest

Appréciation globale de l'amélioration de la qualité de l'air

Scénario B n'intégrant pas la rocade



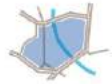
Scénario C intégrant la rocade



	Scénario B	Scénario C
Nb de personnes bénéficiant d'une amélioration	110 000	171 000

+ 60 000 personnes

2. Le dispositif envisagé



Périmètre élargi en intégrant la rocade ouest



24h24, 7j/7



Progressivité du dispositif : 4 horizons successifs

Ne circulent plus dans la ZFE :

Peuvent encore circuler dans la ZFE :

2021



2022



2023



2024



2. Le dispositif envisagé

Focus sur les Véhicules Utilitaires Légers et les Poids Lourds

Rapportés au kilomètre parcouru, les véhicules les plus polluants sont les VUL et les PL, car comparés aux véhicules légers :

- Les VUL émettent 2 fois plus que les VL,
- Les PL émettent 7 fois plus.

	Véhicules Légers (VL)	Véhicules Utilitaires Légers (VUL) et Poids Lourds (PL)
Part des km parcourus/an	74%	24%
Part des émissions de NOx	46,5%	44,5%

3. Les mesures d'accompagnement

Liées à l'offre de transport en commun ou alternatif à la voiture

Le déploiement du réseau de transport en commun accompagnera le déploiement progressif de la ZFE-m grâce :

- à l'ensemble du **réseau métro et tramway**, qui sera renforcé par la 3^{ème} ligne

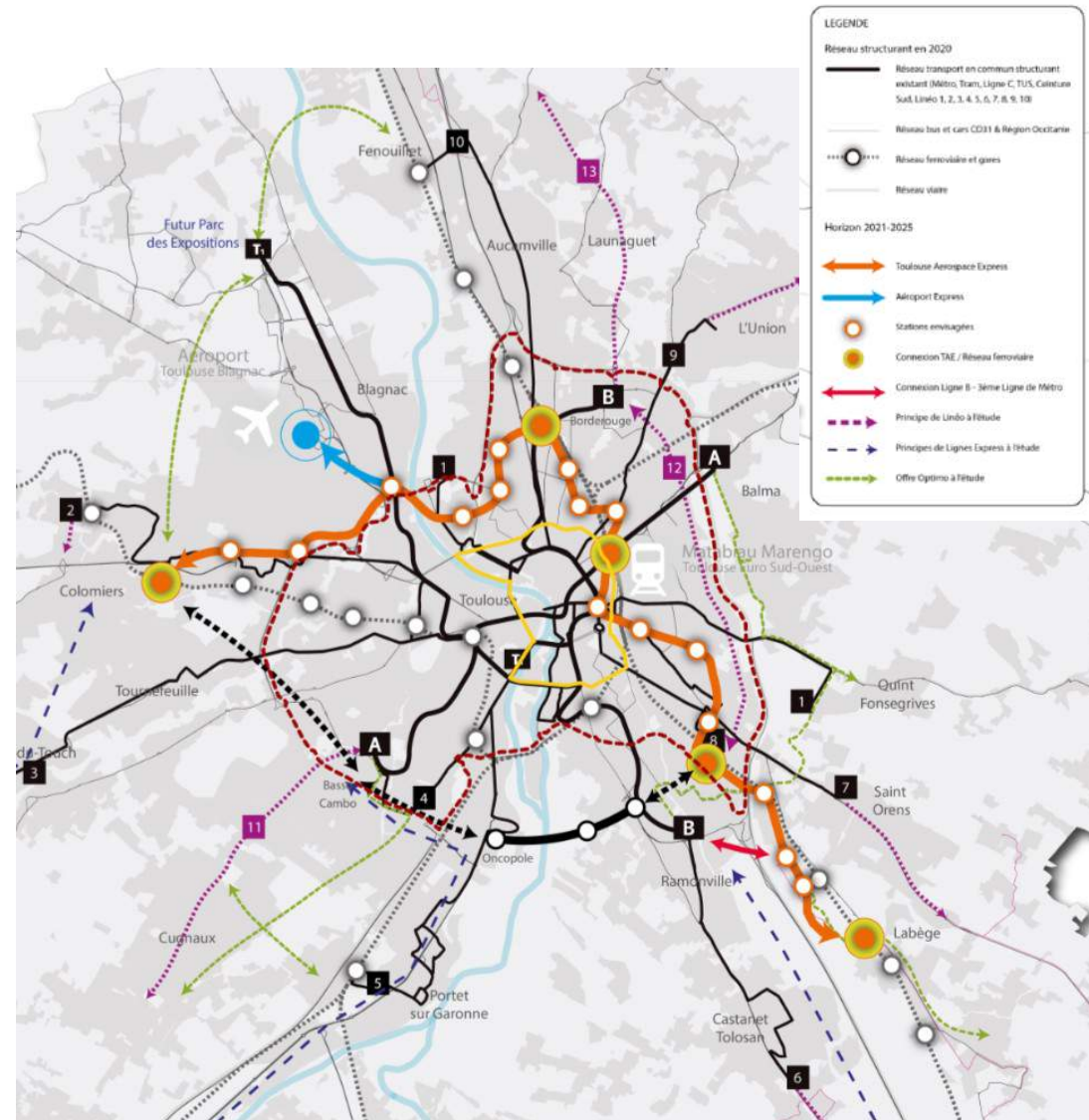
- au déploiement des **Linéos**, lignes structurantes du réseau bus

- ainsi qu'aux :

9 157 places (P+R métro, parking non réglementés Tram et Linéo) accessibles en 2021,
Et **3 000 places supplémentaires** accessibles à l'horizon de mise en place de la 3^{ème} ligne.

A ce réseau, à l'horizon de mise en service de la ZFE viendra s'ajouter le **Téléo**.

En plus de ce réseau « transport en commun », d'ici 2030, **13 nouvelles pistes cyclables** seront créées via le réseau cyclable structurant d'agglomération (**réseau REV**).



3. Les mesures d'accompagnement

Financières liées au plan de relance de la métropole

- Ø Mise en place d'une aide consacrée aux **mobilités durables**, pour les **particuliers** et les **entreprises** et **associations** de moins de 50 salariés, grâce à la création d'un **fond conjoint avec l'ADEME**.
- Ø Dédié au remplacement de véhicules polluants par des **véhicules peu émissifs** et à l'achat, la location ou la transformation de **vélos** à hauteur de **40% du montant**, sous conditions de ressources, **neufs ou d'occasion**.

Pour les professionnels

- Ø Aide à l'achat de vélos cargos, neufs ou d'occasion, avec ou sans assistance électrique jusqu'à 1 000€.
- Ø Aide à l'achat, location longue durée, avec ou sans option d'achat, au changement de motorisation pour des véhicules légers, utilitaires légers, poids lourds et autocars jusqu'à 10 000€.

Pour les particuliers

- Ø Aide à l'achat, la location, la transformation de vélos classiques en électriques. Sont concernés les vélos classiques, VAE, cargos, pliables, neufs ou d'occasion, jusqu'à 600€.
- Ø Aide à l'achat, location longue durée, avec ou sans option d'achat, au changement de motorisation pour des véhicules légers jusqu'à 5 000€.

- Ø Lancement d'une étude stratégique pour le **déploiement de stations de carburants propres** fin 2020.

3. Les mesures d'accompagnement

Financières liées au plan de relance de la métropole

Ces mesures font actuellement l'objet d'une large campagne d'affichage et de communication sur l'ensemble du territoire de la métropole :

Et si vous rouliez plus propre ?

Particuliers, professionnels, Toulouse Métropole participe à l'achat, la location ou le changement de motorisation de votre véhicule.



JUSQU'À 5000€ DE PRIME VÉHICULE + PROPRE*

Votre demande sur demarches.toulouse-metropole.fr

Qualité de l'Air
On respire!

toulouse métropole
en grand!

* Pour la vente ou le changement de motorisation d'un véhicule particulier certifié CO2 Non classé (N) à partir d'un véhicule plus ancien et neuf ou d'occasion. Montant plafonné à 5000€ de crédit HT de véhicule. Selon conditions de financement. Consultez les autres sites partenaires.
Les professionnels et professionnels peuvent bénéficier des primes de 2010€ à 10 000€. Conditions sur demarches.toulouse-metropole.fr

Et si vous adoptiez un vélo ?

Particuliers, professionnels, Toulouse Métropole encourage la pratique du vélo en vous aidant à l'achat et la location longue durée d'un vélo classique, cargo, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion.



JUSQU'À 600€ NOUVELLE PRIME* VÉLO

Votre demande sur demarches.toulouse-metropole.fr

Qualité de l'Air
On respire!

toulouse métropole
en grand!

* Sur la location longue durée, le renouvellement ou l'achat d'un vélo classique (ou cargo/brevé) neuveu, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion. Montant plafonné à 600€ de crédit HT de vélo.
Selon conditions de financement. Consultez les autres sites partenaires.
Pour la prime occasionnelle, jusqu'à 1000€ de prime.
Conditions sur demarches.toulouse-metropole.fr

4. Le contrôle de la ZFE

Avancement de la mission Contrôle Sanction Automatisé (CSA)

Dans l'attente de la faisabilité technique et réglementaire du Contrôle Sanction Automatisé piloté par l'État, intégration du contrôle ZFE-m dans le cadre des opérations de contrôle « Code de la route » menées par la police municipale

Possibilité d'une période de contrôle pédagogique préalable.

5. Conclusion

=> Un dispositif **ambitieux** dans ses objectifs,

=> Un dispositif **raisonnable** par sa mise en œuvre progressive :

- les véhicules **les plus polluants** (véhicules utilitaires légers et poids lourds) sont ciblés sur les deux premiers horizons (**2021 et 2022**),

- les **ménages**, concernés à **partir de 2023**, peuvent anticiper les futures restrictions de circulation.

=> **Des mesures d'accompagnement financières anticipées** pour favoriser le renouvellement des véhicules les plus polluants et favoriser le report vers des modes de déplacement alternatifs à la voiture, **en amont de l'instauration de la ZFE-m**